



Des regroupements intercommunaux forcés ?

En matière de coopération intercommunale, le cadre réglementaire a été renouvelé par une loi faisant à la fois suite à la réforme générale des politiques publiques ainsi qu'à l'ardente nécessité de réduire les déficits publics. Cette loi nouvelle a amené, dans chaque département, la création de schémas de coopération intercommunale.

Sur le principe, l'idée a fait consensus : diminuer le nombre d'intercommunalités (à chacune desquelles l'Etat verse une dotation de fonctionnement) et rationaliser une carte de France sur laquelle persistent un grand nombre de communes isolées et beaucoup de syndicats mixtes dont les compétences se chevauchent, voilà qui va forcément dans le bon sens.

Les difficultés sont apparues avec l'application concrète, département par département, de ce beau principe.

Nous avons en effet vu fleurir en avril un schéma varois particulièrement volontariste, réduisant l'ensemble du département à six grandes plaques intercommunales.

Pour ce qui nous concerne, nous passerions dans cette hypothèse de notre actuelle communauté de communes à huit (les huit communes du canton, soit Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes) à un ensemble beaucoup plus vaste, c'est-à-dire une communauté d'agglomération à quatorze (les mêmes plus Bagnols-en-Forêt, Les Adrets de l'Estérel, Roquebrune, Fréjus et Saint-Raphaël). C'est évidemment une différence plus que majeure, de nature à changer notre avenir en profondeur.

Dès le 23 mai, une lettre au Préfet, et publiée sur mon blog où elle est toujours visible, développait les inconvénients que j'y voyais. Cette position a été reprise par notre communauté, sept communes sur huit (et encore la huitième le faisant pour des raisons n'étant pas toutes liées à ce dossier) la partageant. Il n'est pas forcément utile de reprendre ici tous les arguments en détail : tout ou presque a été dit sur le manque de pertinence de ce redécoupage.

Si des expériences réussies de collaboration nous relient à Saint-Raphaël (comme Mediatem pour n'en citer qu'une), nous marier ainsi est tout autre chose : qu'en sera-t-il demain, avec notre intercommunalité Nord-Sud, de notre influence

alors que dans le même temps nous sommes reversés dans une circonscription législative Est-Ouest ? Quels liens économiques plus forts avec Fréjus ou Saint-Raphaël qu'avec Draguignan, Grasse, Mandelieu ou Cannes ?

Mais l'essentiel me semble ailleurs : c'est qu'on donne sa chance à notre toute récente communauté de communes et au schéma de cohérence territoriale restrictif et responsable qu'elle est en train d'écrire.

Dans son état actuel, cette communauté ne déroge en rien à la loi nouvelle : elle a assez de population, d'espace, de ressources et de problématiques propres pour qu'on ne l'éradique pas d'un trait de plume - d'un coup de zèle quantitatif. Les élus du canton se mobilisent donc, non pas par repli sur soi (peut-être accueillerons-nous demain Bagnols et Les Adrets), mais pour poursuivre une démarche positive, et qui a besoin de temps pour s'épanouir et pour être efficace.

